Votre Excellence, Monsieur le Président de la République portugaise, Marcelo Rebelo de Sousa,

Votre Excellence, Monsieur le Président de l'Assemblée de la République portugaise, José Pedro Aguiar-Branco,

Votre excellence, Monsieur le Secrétaire général adjoint du Conseil de l'Europe, Bjørn Berge,

Votre excellence, Madame la Présidente du Comité exécutif du Centre Nord-Sud, Ambassadrice Francesca Camilleri Vettiger,

Honorables membres du Parlement de la République du Portugal,

Chers co-lauréats du Global Campus of Human Rights, Madame la Juge Verónica Gómez et Monsieur Manfred Nowak,

Honorables invités,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec une immense gratitude et une profonde humilité ; que je me tiens devant vous aujourd'hui pour accepter le Prix Nord-Sud. Je remercie le Conseil de l'Europe et le Centre Nord-Sud pour cette grande distinction.

L'honneur, que vous m'accordez aujourd'hui, n'est pas seulement une reconnaissance de mes efforts individuels pour la défense des droits de l'Homme, mais il est, également pour moi, , un témoignage des progrès majeurs réalisés par mon pays pour la dignité et la liberté.

Cet honneur revêt pour moi, une signification toute particulière, puisqu'il coïncide avec le 20ème anniversaire de la création de l'Instance Équité et Réconciliation. Comme vous le savez, cette instance représente un exemple pionnier de justice transitionnelle dans le monde arabe et musulman, et, par son focus sur la réparation communautaire, son adoption de l’approche genre, et l’indemnisation **effective** des victimes du passé des violations graves des droits de l’Homme, constitue une expérience unique dans le monde.

Cette étape fondamentale dans la construction de l’état de Droit au Maroc, a aussi été **fondatrice d’une approche marocaine des droits de l’Homme,** basée sur une interaction constante entre société civile et l’Etat, et caractérisée par trois éléments clés: (i) le **consensus** entre toutes les parties prenantes,plutôt que le compromis, (ii) **l’innovation** à même d’élaborer les réponses idoines les mieux adaptées au contexte national, et (iii) l**’inclusivité** de tous les acteurs, dans une approche participative incluant les 12 régions du Royaume.

C’est grâce à cette approche qu’une recommandation de la société civile pour la création d’une commission de vérité fut adoptée par le Conseil Consultatif des Droits de l’Homme, prédécesseur du Conseil National des Droits de l’Homme que je préside, avant d’être actée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

De même, la réforme du code de la famille n’aurait pu se faire sans la **vision fédératrice de Sa Majesté**, qui a su transformer **l’hésitation** de la société, en l’an 2000, sur la question des droits de la femme et l’égalité des genres, en un succès décisif et rare dans la région.

C’est avec cette même vision, mesdames et Messieurs, que le Maroc s’apprête à réformer, pour la seconde fois en 20 ans, son code de la famille, ou que la profession de adoul, notaire musulman, fut ouverte aux femmes sur décision royale, marquant ainsi un tournant historique et une véritable révolution.

Ainsi, le dialogue entre la société civile et les différents acteurs institutionnels, a-t-il permis la mise en œuvre des principes et valeurs du système international des droits de l'homme de manière adaptée et opportune, ainsi que leur appropriation et élargissement progressifs à l'ensemble de la société. La société civile, en donnant l’impulsion à ce **processus normatif**, encourage **l'internalisation** des préceptes des droits de l’Homme, et le passage à l’action publique par les acteurs concernés.

En outre, ce processus normatif des droits de l’Homme n’est pas unidirectionnel mais multidirectionnel, en attestent les avancées majeures réalisées par le Maroc en matière de lutte contre la torture et traitements cruels, inhumains et dégradants. La campagne nationale de 20 ONGs marocaines, que j'ai eu la chance de coordonner, en 2009, pour la ratification de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et le Protocole facultatif à la Convention contre la torture (OPCAT), et dont le Mécanisme National de Prévention a été mis en place au sein du Conseil National des Droits de l'Homme en 2019, fut en partie basée sur une **recommandation institutionnelle** émanant de l’Instance Equité et Réconciliation.

 Aujourd’hui, le partenariat qui lie le Conseil National des Droits de l’Homme avec la Direction Générale de la Sûreté Nationale en la matière, outre notre programme de formation périodique avec la Gendarmerie Royale, peut être considéré comme unique en son genre.

C’est cette même approche institutionnelle, que nous souhaitons partager avec nos sœurs et frères des Institutions Nationales des Droits de L’Homme du continent Africain, avec la création du **Réseau des mécanismes nationaux pour la prévention de la torture en Afrique** l’année dernière **à Marrakech**, et dont le secrétariat permanent est basé au Maroc.

Les réformes structurantes, Excellences, Mesdames et Messieurs, en matière des droits de l’Homme dans mon pays, n’auraient sans doute pas abouti sans l’implication effective de tous, car la création d’un Etat de Droit, est un projet sociétal, qui concerne des nations entières, et ne doit nullement, être perçu comme une finalité inéluctable ni une contrainte inévitable. Il s'agit d’un choix volontaire et souverain, qui s’impose d’allier, dans un équilibre délicat, progrès et égalité, **développement et démocratie**.

C’est cet équilibre que l’approche Marocaine des droits de l’Homme, que je viens de décrire, s’efforce de maintenir et de renforcer. A la question de comment traduire **les Droits *de Jure,*** tels qu’inscrit dans plus d’un tiers des 180 articles de notre Constitution, **en Droits *de Facto*,** l’approche Marocaine des Droits de l’Homme doit s’efforcer de trouver des réponses adéquates et adaptées, lesquelles, prenant en compte les spécificités et les dynamiques particulières, puissent assurer à tous un exercice effectif et réel de leurs droits universels.

 Car le défi pour tous les pays et notamment pour les pays du Sud Global, reste **l’effectivité des Droits des citoyens** ; et je demeure convaincue que la construction d’un Etat de Droit ne peut se faire sans la construction d’un Etat qui non seulement garantisse les Droits de ses citoyens, mais défende de manière active leurs libertés et leurs intérêts. Le premier de ces droits est le **Droit à la vie.**

La multiplication et la globalisation ,Mesdames et Messieurs , des défis ne peuvent en aucun cas remettre en question notre engagement pour les Droits Humains, et notamment le Droit à la Vie, ce droit **originel, suprême et absolu, auquel tous les droits sont subordonnés et duquel tous les droits découlent**. Toute atteinte à ce Droit, ne peut être tolérée. Ni la peine de mort, ni les atrocités des conflits ne peuvent être justifiées ou ignorées dans un monde qui se veut non seulement humaniste mais **Humain.**

Dans ce monde plus divisé et plus polarisé que jamais, entre Pays du Sud et Pays du Nord, les initiatives comme le Prix Nord Sud doivent servir d’exemple. Armés de la conviction que nous sommes tous égaux, il nous incombe de rappeler, à ceux qui l’auraient oublié, **que la Vie** est ce qu'il y a de plus précieux.

Alors que nous célébrons la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement, je saisis cette illustre occasion pour évoquer la lourde responsabilité qui est la nôtre, de par notre histoire commune et nos traditions séculaires de coexistence pacifique, d’œuvrer pour un engagement conjoint pour les valeurs communes qui nous unissent, **d'égalité, de solidarité et de non-discrimination.**

Pour finir, je souhaiterais sincèrement remercier le peuple Portugais et ses représentants, de nous avoir si chaleureusement accueillis au Palácio de São Bento, symbole de la riche histoire du Portugal.

C'est la deuxième fois que je me trouve à l'intérieur de ce magnifique bâtiment. La première fois, j'accompagnais un homme que j'ai l'honneur d'appeler humblement mon co-lauréat, un homme qui m'a beaucoup appris sur la valeur de l'action collective et l'importance de l'objectivité, de la rigueur, et de l’éthique dans notre travail de défense des droits humains, un homme qui se tenait également ici alors qu'il recevait ce prestigieux prix, M. Abderrahmane Youssoufi, que son âme repose en paix.

Il fut ainsi le premier Marocain à recevoir ce prix, suivi de mon cher ami, Mr André Azoulay, Conseiller de Sa Majesté, dont l’engagement constant pour le dialogue des cultures, doit nous servir d’inspiration.

Je souhaiterais enfin remercier tous ceux présents de m’avoir donné le privilège de partager ces quelques mots sur mon expérience personnelle en tant que défenseure marocaine des droits de l’Homme. Car notre travail n'est pas un travail ordinaire, mais c’est pour moi, une vocation existentielle, un ethos qui demande discipline, détermination et humilité. C'est la croyance profonde en l’humanité de tous, et la conviction que la Dignité, la Justice et l'Égalité , sont notre destin commun.

Je vous remercie.